



APPEL aux SALARIES de SCC...

Notre prime de participation en juillet 2021 a été conséquente, elle sera encore meilleure en juillet 2022.

Mais pour juillet 2023, la direction de SCC veut changer la règle d'attribution de notre prime au profit des plus hauts salaires au détriment des plus bas salaires.

Nos simulations sur la participation de l'année dernière donneraient les résultats suivants avec la nouvelle règle proposée par la direction :

- Pour 70% de l'effectif SCC, la perte sur la prime serait entre 100€ et 500€.

(Perte sur la prime qu'un salarié recevrait si la participation était distribuée avec la nouvelle règle. exemple : pour un salaire mensuel brut de 2500€, la perte serait de 300€ à soustraire de la prime actuelle de 1300€)



- Pour 30% de l'effectif SCC, le gain sur la prime serait entre 100€ et 2000€.

(Gain sur la prime qu'un salarié recevrait si la participation était distribuée avec la nouvelle règle. exemple : pour un salaire mensuel brut de 7000€, le gain serait de 1000€ à ajouter à prime actuelle de 2500€)



L'ensemble des élus de vos organisations syndicales désapprouve cette pénalisation financière d'une majorité des salariés contribuant tous les jours à la richesse de l'entreprise.

Nous vous proposons d'interpeller la direction afin qu'elle revienne à la table des négociations avec un projet en faveur des salariés.

MOBILISEZ-VOUS !

Signez la pétition en cliquant sur ce lien :

<https://chnng.it/9kwPbc57>

